



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2009/09/84

L'an deux mille neuf,
Le mardi 15 septembre à 18 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr CAMBON Jean, Maire.

Date de convocation : 03/09/2009

Date d'affichage : 08/09/2009

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE, COMPTE TENU :

- DE L'ENVOI DEMATERIALISE EN
PREFECTURE LE

- DE LA NOTIFICATION D'ACCUSE
RECEPTION n°:

- ET DE LA PUBLICATION,
LE

A NEGREPELISSE, le

L'Adjoint Délégué
M. CORRECHER

Etaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., MARCIPONT D., TELLIER M., RICARD J., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., COMBES C., MARTY F., SIRVAIN B., VERGNES M.T., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.,

Absents avec pouvoir : AURADE P. (pouvoir à CAMBON J.), JACQUOT S. (pouvoir à MOURIERES D.), PELLET R. (pouvoir à CORRECHER M.), ONFROY A. (pouvoir à MARCIPONT D.), HENRI M. (pouvoir à MERCIER S.).

Absents excusés : CONTE D., AUTIQUET B.

OBJET : RENOVATION CENTRALES CHAUFFAGE CUISINE – SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE

Le bilan de comptabilité énergétique établi en partenariat avec le Pays Midi-Quercy a mis en évidence la défaillance du chauffage de la cuisine centrale et préconisé son remplacement, pour des raisons de sécurité sanitaire et de rationalisation des consommations énergétiques.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée communale le projet de remplacement des installations vétustes de la cantine de l'école primaire par un système de chauffage plus économe en énergie et qui améliorera le confort des utilisateurs. Il a été opté pour un chauffage à air par production et un réseau d'eau chaude alimentant le chauffage. La solution technique a été retenue afin d'anticiper l'arrivée du futur réseau de chauffage urbain au bois.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût estimatif de l'opération est évalué à **110 195 € H.T.**

Le plan de financement serait le suivant :

	Montant	Taux	Subventions acquises ou sollicitées
Réserve Parlementaire	50 000 €	45.37 %	
Etat (DGE)	22 039 €	20 %	acquise
Autofinancement	38 156 €	34.63 %	
TVA	21 598.22 €		
TOTAL	131 793.22 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

ADOpte le projet de rénovation des centrales de chauffage de la cuisine centrale de l'école primaire tel que présenté dans le dossier.

SOLLICITE une subvention de 50 000 € au titre de la réserve parlementaire.

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des arrêtés de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

**LE MAIRE
J. CAMBON**